

VILLAGE DE POINTE-VERTE

PROCÈS VERBAL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Date : le 14 décembre 2019
Heure : 13 h 30
Endroit : Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

M. le maire, Normand Doiron, appelle la réunion à l'ordre à 13 h 30.

2. Relevé des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

- Normand Doiron - Maire
- Brigitte Guitard – maire adjointe
- Maxime Lejeune – Conseiller
- Donna Landry-Haché – Directrice/Greffière

Était présent par téléphone (selon l'arrêté 64-04-2019; au point #4) :

- Roger Guitard

M. le maire, Normand Doiron, constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 136-19

Proposée par : Brigitte Guitard

Appuyée de : Maxime Lejeune

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec les changements qui suit :

- Que le point #7 deviennent le point 7. e), que le point 8. g) soit placé après le point 8. c), que le point 8 devient #7, et que tous les points affectés soient tous ajustés en conséquence.

Pour : 3

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Contre : 0

4. Déclarations de conflits d'intérêts

Conseiller Maxime Lejeune rapport qu'il est en conflits d'intérêts avec le point numéro 16. A) Poste d'éboueur.

5. Annulation de la réunion ordinaire annulée en décembre 2019

a) Résolution – Réunion ordinaire annulée en décembre 2019

Résolution : 137-19

Proposée par : Maxime Lejeune

Appuyée de : Brigitte Guitard

Que la réunion ordinaire soit annulée pour le mois de décembre 2019 et que la prochaine réunion ordinaire aura lieu le lundi 27 janvier 2020.

Pour : 3

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Contre : 0

6. Rapport du maire

a) Résolution – Rapport du maire

Résolution : 138-19	Proposée par : Maxime Lejeune Appuyée de : Roger Guitard
Que le rapport du maire ainsi que le compte rendu de ses dépenses mensuels soient acceptés tels que présentés.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

7. Finance

a) Résolution – Budget des égouts sanitaires

Résolution : 139 -19	Proposée par : Brigitte Guitard Appuyée de : Roger Guitard
QU'IL SOIT RÉSOLU Qu'en vertu de l'alinéa 117(3) de la loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick, le conseil municipal du Village de Pointe-Verte établit que : le budget d'exploitation du service d'égouts sanitaires pour l'année 2020, comprendra des revenus et des dépenses de 121 600 \$.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

b) Résolution – Marge de crédit du fonds d'égouts sanitaires

Résolution : 140 -19	Proposée par : Maxime Lejeune Appuyée de : Roger Guitard
CONSIDÉRANT QUE l'article 117(13) de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité ne peut emprunter, au cours d'une année quelconque, une somme supérieure à 50% de son budget des dépenses courantes pour des services publics donnant lieu à la perception des redevances d'usage;	
CONSIDÉRANT QUE le budget du service d'égouts sanitaires du Village de Pointe-Verte a été fixé à 121 600 \$ pour l'année 2020;	
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à négocier auprès d'une institution financière une marge de crédit au montant de 60 800 \$ pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

c) Résolution – Réserves du fonds d'égouts sanitaires

Résolution : 141 -19	Proposée par : Maxime Lejeune Appuyée de : Brigitte Guitard
CONSIDÉRANT QUE l'article 117(7) de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité peut, pour chaque service, établir, gérer et contribuer à un fonds de réserve de fonctionnement et à un fonds de réserve d'immobilisation;	
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE toute somme en surplus du fond du service d'égouts sanitaire pour l'année 2019, soit transférée du fond général de fonctionnement du service d'égout sanitaire au compte de réserve en immobilisation de ce dernier.	
Pour : Contre :	RÉSOLUTION ADOPTÉE

d) Résolution – Budget fonds général

Résolution : 142 -19	Proposée par : Maxime Lejeune Appuyée de : Roger Guitard
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le budget d'administration générale proposé du Village de Pointe-Verte pour l'année fiscale 2020 soit adopté tel que proposé au montant de 1 023 922 \$ et qu'une somme de 700 961 \$ soit perçue en guise d'impôt municipal pour un taux d'imposition de 1,5900 par 100\$ d'évaluation.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

d) Projets 2020 – Résolution – Adoption de la liste de projets pour l'année 2020

Résolution : 143-19	Proposée par : Roger Guitard Appuyée de : Maxime Lejeune
Que la liste de projets 2020 soit adoptée avec changements.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

e) Résolution – Marge de crédit du fonds général

Résolution : 144-19	Proposée par : Brigitte Guitard Appuyée de : Roger Guitard
CONSIDÉRANT QUE l'article 100(2) de la Loi sur la gouvernance du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité ne peut emprunter, au cours d'une année quelconque, une somme supérieure à 4% de son budget annuel;	
CONSIDÉRANT QUE le budget du fonds général du Village de Pointe-Verte a été fixé à 1 023 922 \$ pour l'année 2020;	
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à négocier auprès d'une institution financière une marge de crédit au montant de 40 956.88 \$ pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

f) Résolution – Fonds de réserve du fonds général

Résolution : 145-19	Proposée par : Maxime Lejeune Appuyée de : Brigitte Guitard
CONSIDÉRANT QUE l'article 101 de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité peut, pour chaque fonds, établir, gérer et contribuer à un fonds de réserve de fonctionnement et à un fonds de réserve d'immobilisation;	
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le surplus du Village de Pointe-Verte pour l'année 2019 soit établi à un maximum de 20 000 \$ et que toute somme en surplus de ce montant soit placée au fonds de réserve d'immobilisation de la municipalité.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

g) **Résolution – Budget du Parc Atlas**

Résolution : 146-19	Proposée par : Roger Guitard
	Appuyée de : Brigitte Guitard
<p>Que le budget, faisant état de revenus de 7 200 \$ et de dépenses de 19 928 \$ pour un déficit de 12 728 \$ soit approuvé tel que présenté.</p>	
Pour : 3	RÉSOLUTION ADOPTÉE
Contre : 0	

8. **Travaux Public / Transport / Environnement**

a) **Résolution – nomination des ingénieurs municipaux**

Résolution : 147-19	Proposée par : Maxime Lejeune
	Appuyée de : Roger Guitard
<p>Attendu, qu'en vertu de l'article 83 de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick, un gouvernement local peut nommer un ingénieur municipal.</p>	
<p>Qu'il soit par la présente résolu que les firmes Roy Consultants ainsi que Boissonneault McGraw soit nommés ingénieurs municipaux pour l'année 2020.</p>	
Pour : 3	RÉSOLUTION ADOPTÉE
Contre : 0	

9. **Services Policiers / Pompiers / Mesures d'urgence / Beniro** – Néant

10. **Affaires communautaires et tourisme** – Néant

11. **Urbanisme et aménagement** – Néant

12. **Affaires régionales** – Néant

13. **Affaires diverses**

a) **Résolution – Nomination des avocats municipaux**

Résolution : 148-19	Proposée par : Roger Guitard
	Appuyée de : Brigitte Guitard
<p>Attendu, qu'en vertu de l'article 82(1) de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick, un gouvernement local peut nommer un avocat municipal.</p>	
<p>Qu'il soit par la présente résolu que la firme Riordon Arseneault soit désignée comme avocats municipaux pour l'année 2020.</p>	
Pour : 3	RÉSOLUTION ADOPTÉE
Contre : 0	

b) Résolution – Nomination des comptables municipaux

Résolution : 149-19

Proposée par : Maxime Lejeune

Appuyée de : Roger Guitard

Attendu, qu'en vertu de l'article 82(1) de la Loi sur la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick, un gouvernement local peut nommer une firme comptable municipal.

Qu'il soit, par la présente, résolu que la firme de **Allen, Paquet & Arseneau LLP** soit désignée comme comptable municipal pour l'année 2020 (extension d'un an).

Pour : 3

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Contre : 0

14. **Correspondances** – Voir documents

15. **Arrêtés municipaux** – Néant

16. **Ressources Humaines**

a) **Poste d'éboueur – Discussions**

Conseiller Maxime Lejeune quitte la salle avant de débiter les discussions.

Suite à une mise à jour des informations par la directrice générale, les membres du conseil choisissent d'appuyer le processus entrepris par les membres du comité de sélection sans objections.

17. **Affaires nouvelles** – Néant

18. **Levée de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 15 h 12.

Prochaine réunion ordinaire sera tenue le 27 janvier 2020.